

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024.044

Séance du **VINGT-DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 16 mars 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET

3 pouvoirs :

Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT

7 absents :

Mmes PARRET et PAILLASSON, MM. COLLOT, RIBOURDOUILLE, ALPSTEG, MARTINEZ, et RICHARD

Objet : Aménagement de la Place de la Citoyenneté, de la Route de Hauteville et du Chemin de l'Eglise – Attribution du marché de travaux (marché n°2402)

A la suite de la volonté de la Municipalité de dynamiser son centre-bourg et suite à la construction du futur Groupe scolaire René Cassin et la nécessité de le desservir et d'assurer des déplacements mieux organisés et sécurisés à ses abords, un marché public de travaux a été lancé en procédure adaptée pour effectuer cet aménagement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 29 février 2024. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été envoyé et mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 29 février 2024.

La date limite de remise des offres était fixée au 22 mars 2024 à 14h00. Deux candidats ont répondu dans les délais.

Effectuée par le Maître d'œuvre, l'analyse des offres du marché présente l'offre du groupement COLAS / MISSILIER TP comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation des entreprises, pour un montant de 1 088 099,10 € HT, soit 1 305 718,92 € TTC.

N° 2024.044

096

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** le marché au groupement COLAS / MISSILIER TP, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 088 099,10 € HT, soit 1 305 718,92 € TTC ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 26 avril 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 30/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.